

Le Mans, le mercredi 1er mars 2023

Le proviseur

à

Madame, Monsieur  
La ou le responsable d'entreprise

**Objet : Solde de la Taxe à l'apprentissage**

Madame, Monsieur,

En 2020, la répartition de la **taxe à l'apprentissage** a été modifiée ; 87% des financements ont été destinés à l'apprentissage et **13% ont été consacrés à la formation initiale scolaire**. Il en sera de même en 2023.

La modalité de versement de la taxe à l'apprentissage à destination des établissements scolaires (13%) a été également modifiée : **chaque entreprise peut maintenant désigner le lycée de son choix.** Ce versement répond à une procédure en ligne sur la plateforme Soltéa dont la démarche est expliquée dans la plaquette jointe.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons pour l'affectation du solde **de la taxe d'apprentissage 2023**. Notre métier est d'assurer en permanence la meilleure adéquation entre la formation des élèves et des apprentis dans nos différentes filières (voir plaquette ci-jointe) et vos besoins en personnel qualifié.

Votre contribution au titre de la taxe d'apprentissage permet de maintenir un haut niveau de qualité de nos plateaux techniques adaptés aux exigences des métiers. En 2022, votre participation a permis de financer des équipements multimédias, du matériel professionnel de qualité, des projets pédagogiques. Les subventions de l'état et de la région des Pays de la Loire viennent compléter votre versement. Vos futurs collaborateurs et professionnels seront ainsi mieux préparés aux réalités de demain.

### Soutenez nous !

- Pour poursuivre un enseignement de qualité,
- Pour renouveler notre matériel,
- Pour actualiser nos connaissances scientifiques,
- Pour répondre à vos besoins de professionnels qualifiés.

**Le versement de votre taxe d'apprentissage est pour l'établissement une marque de confiance et de reconnaissance.**

En vous remerciant de votre contribution, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à notre engagement pour la formation de nos jeunes.

Le proviseur

Xavier CHARTRAIN